



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPECIAL

N° 112 spécial publié le 28 août 2017

Sommaire affiché du 28 août 2017 au 27 octobre 2017

SOMMAIRE

Assistance Publique des Hôpitaux de Paris

- Avis de recrutement au sein des Hôpitaux Universitaires Henri Mondor de trois postes d'agent d'entretien qualifié au titre de 2017.

-Avis de recrutement au sein des Hôpitaux Universitaires Henri Mondor de dix postes d'agent des services hospitaliers qualifiés de classe normale de 2017.

A publier au RAA de la préfecture du Val de Marne
A AFFICHER

Au sein du site et dans tous les sites de l'AP-HP
Du 28 août 2017 au 28 octobre 2017 inclus.

*Cet avis doit faire l'objet de la plus
large diffusion possible au sein de
chaque site de l'AP-HP*

AVIS DE RECRUTEMENT

au sein des Hôpitaux Universitaires Henri Mondor

de 3 postes

D'AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE

au titre de 2017

Application du décret n°91-936 du 19 septembre 1991 modifié portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des blanchisseurs et des conducteurs ambulanciers de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris.

Fonctions assurées :

Les agents d'entretien qualifiés sont appelés à exécuter des travaux ouvriers notamment des fonctions en vue d'assurer l'entretien, le nettoyage des locaux communs dans le respect de l'hygiène hospitalière et de la sécurité.

Conditions à remplir

- Réunir les conditions générales d'accès à la fonction publique, notamment :
 - o posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
 - o jouir de ses droits civiques ;
 - o ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
 - o remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions.

Formalités à accomplir

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement :

- une lettre de candidature sur le site du groupe hospitalier où les emplois sont ouverts ;
- un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée ;
- un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae, incluant l'état de service du contrat en cours et mentionnant la durée et le temps de travail ;
- une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

Date limite de candidature :

au plus tard **le 28 octobre 2017**, le cachet de la poste faisant foi par **envoi postal** à l'adresse ci-dessous

**Direction des Ressources Humaines
Commission de sélection – Agent d'entretien qualifié
HUHM – HOPITAL EMILE ROUX
1 avenue de Verdun
94450 LIMEIL BREVANNES**

Sélection des candidats sur dossier :

Une commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront

- soit une convocation à un entretien avec la commission,
- soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus.

Calendrier des auditions :

Les auditions se dérouleront dans la période
du 20 au 24 novembre 2017 inclus.

Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :

A l'issue de l'audition, la commission arrête **par ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment **des critères professionnels**.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

La liste demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

Recrutement, nomination et affectation :

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la fonction publique et l'avis favorable du médecin du travail, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par le directeur du groupe hospitalier, comme stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

Le Directeur des Ressources Humaines
des Hôpitaux Universitaires Henri Mondor


Frantz SABINE

*Cet avis doit faire l'objet de la plus
large diffusion possible au sein de
chaque site de l'AP-HP*

AVIS DE RECRUTEMENT

au sein des Hôpitaux Universitaires Henri Mondor

de 10 postes

D'AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES DE CLASSE NORMALE

au titre de 2017

Application du décret n° 2007 - 1188 du 3 août 2007 modifié, portant statuts particuliers des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière.

Fonctions assurées :

Les agents des services hospitaliers qualifiés sont chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux de soins et participent aux tâches permettant d'assurer le confort des malades. Ils effectuent également les travaux que nécessite la prophylaxie des maladies contagieuses et assurent, à ce titre, la désinfection des locaux, des vêtements et du matériel et concourent au maintien de l'hygiène hospitalière.

Conditions à remplir

- Réunir les conditions générales d'accès à la fonction publique, notamment :
 - o posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
 - o jouir de ses droits civiques ;
 - o ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
 - o remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions.

Formalités à accomplir

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement :

- une lettre de candidature sur le site du groupe hospitalier où les emplois sont ouverts ;
- un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée ;
- un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae, incluant l'état de service du contrat en cours et mentionnant la durée et le temps de travail ;
- une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité ;

- une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

Date limite de candidature :

au plus tard **le 28 octobre 2017**, le cachet de la poste faisant foi par **envoi postal** à l'adresse ci-dessous

**Direction des Ressources Humaines
Commission de sélection – Agent des services hospitaliers
Qualifiés de classe normale
HUHM – HOPITAL JOFFRE-DUPUYTREN
1 rue Eugène Delacroix
91211 DRAVEIL CEDEX**

Sélection des candidats sur dossier :

Une commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront

- soit une convocation à un entretien avec la commission,
- soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus.

Calendrier des auditions :

Les auditions se dérouleront dans la période
du 20 au 24 novembre 2017 inclus.

Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :

A l'issue de l'audition, la commission arrête **par ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment **des critères professionnels**.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

La liste demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

Recrutement, nomination et affectation :

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la fonction publique et l'avis favorable du médecin du travail, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par le directeur du groupe hospitalier, comme stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

Le Directeur des Ressources Humaines
des Hôpitaux-Universitaires Henri Mondor